

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

.....

.....

.....

Altération Préciser :

.....

.....

Dégradation Préciser : Intervention sur la structure du pont.....

Néanmoins, les différents interstices utilisables seront épargnés lors du rejointoiement des maçonneries pour permettre le maintien du potentiel d'accueil de cet ouvrage pour les chiroptères. Ils seront rendus à nouveau accessible aux chauves-souris dès la fin du chantier

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : B.T.S. G.P.N. + licence professionnelle gestion des espaces naturels.. par l'agriculture avec stages liés aux chiroptères

Formation continue en biologie animale Préciser : Acoustique des chiroptères. + chargé d'études chiroptères... entre 2013 et 2020

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : A partir de mai (8 mois de travaux).....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté

Départements : Jura

Cantons : Poligny

Communes : Nevy-sur-Seille

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Mesures d'évitement - voir ci-dessous.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les différents interstices utilisables seront épargnés lors du rejointoiement des maçonneries pour permettre le maintien du potentiel d'accueil de cet ouvrage pour les chiroptères et rendus à nouveau accessible aux chauves-souris dès la fin du chantier. Les travaux ne seront engagés qu'après l'inspection et obturation temporaire des interstices inoccupés sur la période de mai à octobre (prévisionnellement) concordante avec la biologie de l'espèce. Des systèmes anti-retour sur tout gîte occupé ou dont l'inspection n'est pas possible en totalité (en raison de la forme ou de la profondeur du trou) seront posés de nuit durant la 1ère quinzaine d'avril. Les opérations impactantes débiteront hors des périodes les plus sensibles: 4 gîtes artificiels seront installés sur 2 mâts; le temps des travaux; à proximité de l'ouvrage: Un contrôle de l'occupation de ces gytes est prévu juin-juillet.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suite à chaque réunion de chantier et après pose des gytes pour chauves-souris et après le contrôle de leurs occupations pendant la phase travaux.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à le Votre signature
--	---